

BOURSES DE LA FONDATION UTBM

ANNEE 2021-2022

Promouvoir l'excellence en encourageant les parcours internationaux de nos  tudiants et en attirant dans nos formations des  tudiants  trangers   haut potentiel,
Promouvoir les valeurs humaines en soutenant l'esprit d'engagement de nos futurs dipl m s,
... tels sont les objectifs de la Fondation UTBM qui soutient ces valeurs en d ployant son programme de bourses.

Bourse Stage Recherche Universitaire   l' tranger

( tudiants en ST50, ST40 ou M2) page 2

Bourse Etudes hors Europe

( tudiants en cursus ing nieur ou Master) page 3

Bourse Ambassadeur UTBM

( tudiants en cursus ing nieur ou Master) page 4

Bourse Projet international

( tudiants en cursus ing nieur) page 5

Bourse Entrepreneuriat ( tudiants tous niveaux) page 6

Bourse  tudiants internationaux

( tudiants d'une universit   trang re en double-dipl me avec l'UTBM) page 7

Aide d'urgence - COVID 19

( tudiants en cursus ing nieur)..... page 8

BOURSE STAGE RECHERCHE UNIVERSITAIRE A L'ETRANGER

Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants méritants effectuant leur stage ST50 (éventuellement ST40) ou leur stage Master 2 dans un laboratoire de recherche universitaire à l'étranger.

Montant alloué : 500 € pour les stages en Europe, 1000 € pour les stages hors Europe

Procédure :

	Le candidat	L'administration
1		Lors du semestre précédant la mobilité : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Stage Recherche Universitaire à l'étranger par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le stage ».
2	<p>Le candidat envoie - au plus tard le premier jour du semestre de la mobilité - un dossier de candidature à fondation@utbm.fr. Ce dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• le dernier PV de suivi des études• une lettre de motivation exprimant la cohérence du parcours recherche et l'objectif de la démarche,• la fiche « Demande de bourse stage recherche universitaire à l'étranger » dûment complétée téléchargeable sur les pages « Fondation UTBM » du site UTBM.	
3		La Commission d'Attribution des Bourses des Mobilités Etudiantes remet la liste définitive des étudiants en partance au secrétariat de la fondation un mois avant le conseil de gestion.
4		La Direction aux Relations Internationales présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues. La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.
5	L'étudiant envoie un rapport de fin de stage à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin du stage : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

BOURSE ETUDES HORS EUROPE

Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants boursiers et / ou en situation financière difficile désirant effectuer une mobilité hors zone Erasmus dans un établissement partenaire de l'UTBM.

Montant alloué : 700 €

Procédure :

	Le candidat	L'administration
1		Lors du semestre précédant la mobilité : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Etudes hors Europe par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le semestre d'études à l'étranger ».
2	Le candidat envoie un dossier de candidature à fondation@utbm.fr au plus tard quinze jours avant le début du semestre de mobilité. Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none">• une lettre de motivation,• une lettre de recommandation du responsable de formation	
3		La Commission d'Attribution des Bourses des Mobilités Etudiantes remet la liste définitive des étudiants en partance au secrétariat de la fondation un mois avant le conseil de gestion.
4		La Direction aux Relations Internationales classe les dossiers et les présente au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues. La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.
5	L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin du séjour : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

Cette allocation a pour but d'initier de nouveaux partenariats entre l'UTBM et d'autres établissements étrangers. La mobilité doit s'effectuer dans un établissement non partenaire de l'UTBM, l'étudiant ne bénéficiant pas d'ERASMUS.

Il concerne des étudiants effectuant une mobilité en semestre d'études, lors d'un semestre de césure (ST00) ou bien pendant l'inter-semestre.

Montant alloué : 400 €

Procédure :

	Le candidat	L'administration
1	Lors du semestre précédant la mobilité : l'étudiant intéressé par la Bourse Ambassadeur pour un ST00 ou un inter-semestre contacte directement la Direction aux Relations Internationales.	En cas de départ en semestre d'études : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Ambassadeur UTBM par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le semestre d'études à l'étranger ».
2	Le candidat envoie un dossier de candidature à fondation@utbm.fr au plus tard quinze jours avant la fin du semestre précédant le départ. Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"> • une lettre de motivation, • la liste des établissements où l'étudiant se propose d'effectuer une ou des opérations de promotion de l'UTBM, revêtue de sa signature et de celle du Directeur aux Relations Internationales. 	
3		La Direction aux Relations Internationales présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues. La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.
4	L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant la description de l'action de promotion à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin de la mobilité : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

Cette bourse a pour but de favoriser les projets spécifiques montés conjointement par l'UTBM et un établissement étranger partenaire et donnant lieu à une mobilité réciproque de quelques semaines.

Montant alloué : 100 € par semaine de séjour avec plafonnement de la bourse à 400 €

Procédure :

	Le candidat	L'administration
1		Le responsable de formation transmet au secrétariat de la Fondation UTBM la liste des étudiants concernés dans les deux premières semaines du semestre lors duquel se déroulera le projet.
2	Le candidat envoie un dossier de candidature à fondation@utbm.fr au plus tard 10 jours après le début du semestre. Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"> • une lettre de motivation, • un descriptif du projet, • l'établissement d'accueil et les dates prévues du séjour, • une estimation des frais d'hébergement et de déplacement. 	
3		Le responsable de formation présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues. La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse apportée à leur demande.
4	Le lauréat envoie à fondation@utbm.fr une attestation de présence fournie par l'établissement d'accueil ; à réception, un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire du lauréat.	
5	L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant un état d'avancement de son projet : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants méritants qui développent dans le cadre de leurs études un projet de création ou de reprise d'entreprise. Pour postuler, les étudiants doivent démontrer leur engagement dans ce projet : être inscrit en PE01 ou en Master ETI (Entrepreneuriat Technologique et Industriel), ou bien avoir le statut Etudiant-entrepreneur ou Auto-entrepreneur, ou bien participer aux Entrepreneuriales, ou bien effectuer leur ST50 au sein d'un incubateur.

Montant alloué : de 200 € à 400 €, en fonction des projets

Procédure :

Le candidat	L'administration
L'étudiant intéressé par la Bourse Entrepreneuriat envoie un dossier de candidature à fondation@utbm.fr	Lors de l'inscription en PE01, master ETI, participation aux Entrepreneuriales ou statut Etudiant-Entrepreneur : la référente Entrepreneuriat UTBM informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Entrepreneuriat (plateforme Moodle et mail).
Le candidat envoie un dossier de candidature à fondation@utbm.fr (fin septembre ou fin février). Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"> • une lettre de motivation, précisant le projet et les besoins de financement, • un justificatif de l'inscription dans l'UV PE01, dans le master ETI, aux Entrepreneuriales, au statut Etudiant-Entrepreneur ou Auto-entrepreneur, • une copie de ses résultats universitaires. 	
	La référente Entrepreneuriat UTBM présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues. La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande. Un versement de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats en cours de semestre de présence à l'UTBM.
L'étudiant envoie au secrétariat de la Fondation UTBM un bilan du projet à la fin du semestre (synthèse du Business plan en 1 page).	

BOURSE ETUDIANTS INTERNATIONAUX

Cette bourse a pour but de favoriser l'accueil des étudiants internationaux méritants en double-diplôme.

Les candidats devront avoir effectué un semestre à l'UTBM et validé les crédits ECTS requis. La bourse leur sera octroyée pour moitié au 2nd semestre, et pour l'autre moitié au 3^{ème} semestre de leurs études à l'UTBM.

Montant alloué : De 800 € à 1200 €, en fonction des projets

Procédure :

	Le candidat	L'administration
1		Lors du premier semestre de présence des étudiants à l'UTBM : la Direction aux Relations Internationales lance un appel à candidature aux étudiants étrangers inscrits en double-diplôme.
2	<p>Le candidat envoie par mail un dossier de candidature à fondation@utbm.fr au plus tard quinze jours après la fin de son 1er semestre de présence à l'UTBM. Ce dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">son procès-verbal de suivi attestant de bons résultats à ce premier semestre à l'UTBM. Si l'étudiant est non francophone, il devra également attester qu'il a suivi avec succès un cours de Français Langue Etrangère si son niveau était inférieur au B2 à son arrivée à l'UTBM,un document comportant la date où l'étudiant s'engage à effectuer une opération de promotion de l'UTBM dans son université d'origine, ainsi que les modalités de cette opération, revêtue de sa signature et de celle du Directeur aux Relations Internationales.	
3		<p>La Direction aux Relations Internationales présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues.</p> <p>La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier versement de 350 € est effectué sur le compte bancaire des lauréats au début de leur deuxième semestre de présence à l'UTBM.</p>
4	<p>L'étudiant envoie au secrétariat de la fondation un bilan de l'action de promotion dans les deux mois qui suivent cette action ; cette pièce lui permettra de percevoir le deuxième versement au début du 3^{ème} semestre - et au plus tard le dernier jour du séjour à l'UTBM.</p>	

Cette aide d'urgence a pour but d'aider un étudiant en cursus ingénieur ne disposant plus des moyens financiers nécessaires pour se loger ou se nourrir en raison de la crise sanitaire. Cette bourse n'est délivrable qu'en période de crise sanitaire induisant un confinement.

Montant alloué :

De 100 € à 500 € renouvelables 2 fois maximum

Procédure :

	L'étudiant	L'administration
1	<p>L'étudiant envoie par mail un dossier à fondation@utbm.fr . Ce dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un justificatif de statut étudiant à jour (carte d'étudiant ou certificat de scolarité) • un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur • un contrat de travail (ou convention de stage) incluant la période de confinement • une attestation de l'employeur justifiant de l'interruption du contrat de travail ou du stage en application des mesures gouvernementales de lutte contre le Covid-19 (formulaire à télécharger sur le site et à remplir par l'employeur) 	<p>Le Service de la Vie Etudiante et la Direction aux Formations et à la Pédagogie transmettent à la Fondation UTBM les demandes des étudiants qu'ils ont reçues.</p>
2		<p>Une commission comprenant un représentant de la Fondation UTBM, un représentant de la Vie Etudiante et un représentant de la Direction aux Formations et à la Pédagogie se prononce en urgence à la réception du dossier complet.</p> <p>La Fondation UTBM fait alors part à l'étudiant de la réponse apportée à sa demande et en cas d'accord pour une aide financière, émet un arrêté qui sera signé par la Direction de l'UTBM.</p>